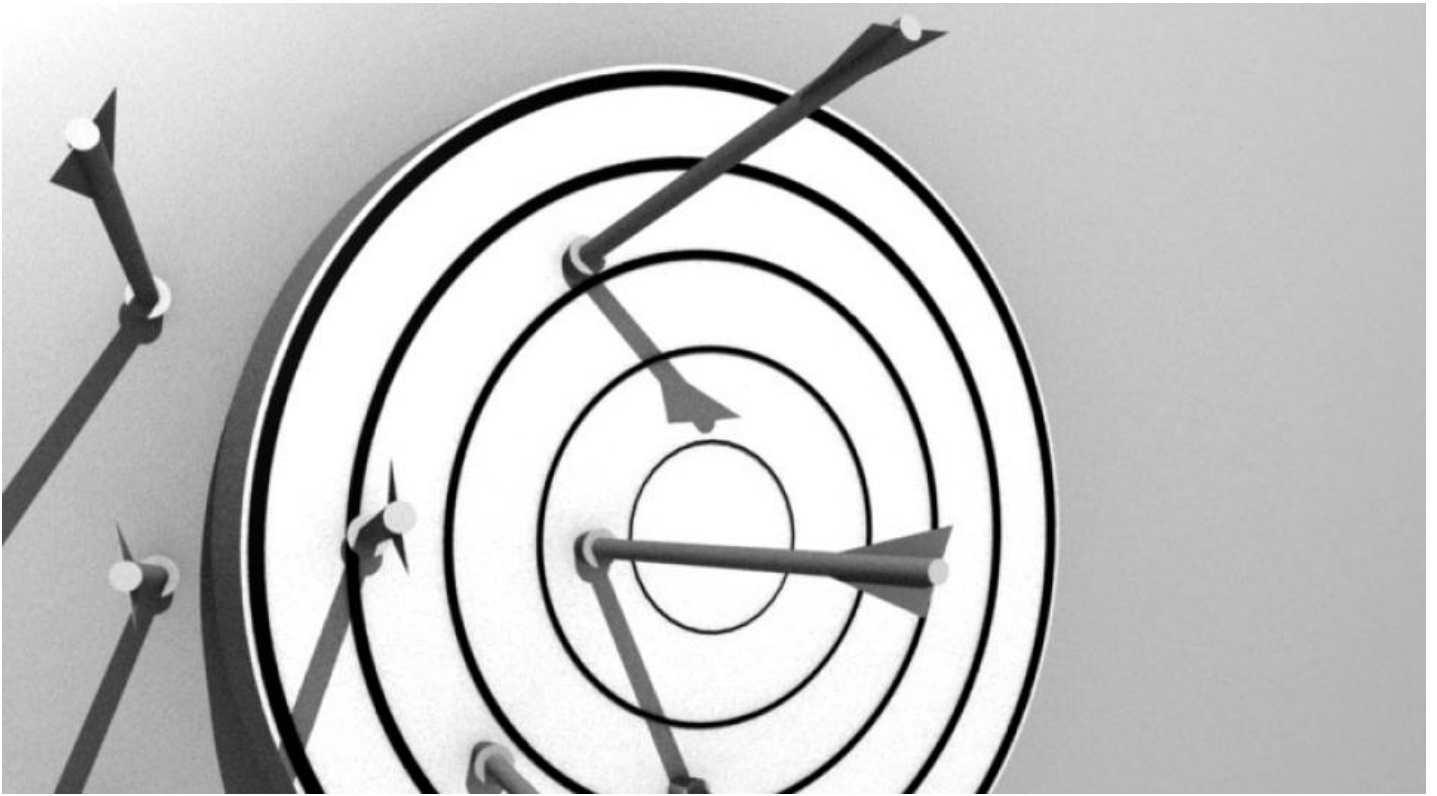


## Compte pénibilité : un dispositif complexe, inapplicable... et qui rate sa cible : la prévention



Le "Compte personnel de prévention de la pénibilité", mesure-phare de la réforme des retraites de 2013, doit entrer en vigueur ce vendredi 1er juillet. Objectif raté et compte mal nommé, puisqu'il propose réparation, quand il faudrait inciter à la prévention.

Avec Bruno Cavagné

### **Techniquement, on ne peut pas...**

D'abord, il est en pratique, inapplicable. En effet, la loi renvoie aux branches professionnelles la réalisation d'un référentiel censé faciliter l'application par les entreprises de 6 facteurs : les manutentions manuelles, les postures pénibles, les vibrations mécaniques, le bruit, les agents chimiques, et les températures extrêmes. Ce sont ces facteurs qui doivent entrer en vigueur ce 1er juillet 2016, mais l'extrême complexité de la réglementation ne nous permet pas la réalisation du référentiel des Travaux Publics homologué par l'Etat qui satisferait l'objectif de simplification et de sécurisation pour nos entreprises. Les définitions et les seuils des facteurs de pénibilité prévus par ce dispositif, sont purement administratifs : Déconnectés de la pratique quotidienne de nos métiers et ne répondant pas aux besoins des chantiers.

### **... et on passe à côté de l'objectif !**

Par ailleurs, le dispositif ne tient pas la route intellectuellement. Pour résumer, il octroie des points supplémentaires aux salariés qui ont des conditions de travail difficiles, leur permettant, en compensation, de partir plus tôt à la retraite. Le compte pénibilité se transforme donc en avantage social, une quasi "machine à gagner des points", tout le contraire de l'objectif visé. Pour les entreprises, c'est une usine à gaz de plus, lourde, chronophage et coûteuse à mettre en place administrativement. De plus, elle n'incite personne, ni le salarié, ni l'employeur, à corriger les situations d'exposition à des facteurs de risque. L'effet secondaire est prévisible dès maintenant : face à la complexité du système, les entreprises vont préférer rester passives et n'engageront plus d'actions de prévention. Ainsi, pour la santé des salariés, le Compte Pénibilité n'aura servi à rien. Pire, il pourrait se révéler contre-productif.

Préférons la prévention à la création de nouveaux régimes spéciaux ! Reportons ce dispositif inadapté et, en l'état, inapplicable !